

**MAIRIE DE CANTE**

13 Rue du Général Sarrut

09700CANTE

05.61.67.85.09

mairie@mairiedecante.fr

http://www.mairiedecante.fr

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - ARRONDISSEMENT DE PAMIRS - CANTON Des PORTES D'ARIEGE PYRENEES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°DE_2026_002**SEANCE DU 28 FEVRIER 2026**Date de la convocation : **24/02/2026**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
09	06	06
Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
06	00	00
Adoptée		

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit février, à 9 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CANTE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la commune, sous la présidence de M Eric CANCEL, Maire.

Le décès de M Philippe BISOGNIN entraîne une modification du nombre de conseillers en exercice, désormais fixé à 9, impactant ainsi le calcul du quorum conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : M Eric CANCEL, M Jean-Jacques GIMENO, Mme Nadine CLAPIER, M Sébastien CATHALA, Mme Jacqueline CHATELAIN, Mme Marion LAFFITTE DE PETIT,

Étaient représentés :

Étaient Absents & excusés : Mme Wendy BURG, M Nicolas BLANCHOT, M Hubert GRAS,

En conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales : **M Jean-Jacques GIMENO a été nommé secrétaire de la séance.**

OBJET : Demande de subvention FDAL, CCPAP 2026 pompe de relevage salle polyvalente

M le Maire informe :

Dans le cadre de l'assainissement collectif il doit être posé une pompe de relevage à la salle polyvalente. M le Maire a soumis trois devis aux membres du conseil. L'entreprise a été retenue. Cette opération peut prétendre à être subventionnée par le FDAL et les Fonds de concours de la CCPAP.

M le Maire présente aux membres du conseil le plan de financement suivant :

Pompe de relevage & travaux : 11 319.78€ HT

MONTANT HORS TAXE :		11 319.78 €
Subventions sollicitées :	Montant HT :	Pourcentage :
FDAL	3 961.92 €	35%
CCPAP	2 263.96 €	20%
Autofinancement	5 093.90 €	45%
TOTAL	11 319.78 €	100%

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la proposition de M le Maire
et le **mandate** pour élaborer et signer les documents nécessaires à sa mise en application

Pour extrait conforme

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

Le Maire M Eric CANCEL	Secrétaire de séance M Jean-Jacques GIMENO
	

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Pamiers le : 03 mars 2026